



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2023

Commune de REIGNIER-ESERY



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

SOMMAIRE

<u>I - Cadre légal et finalité</u>	P3
<u>II - Diagnostic</u>	
II-1 Présentation de la commune	P4
II-2 Atouts et contraintes du territoire	P6
II-3 Actions menées sur le temps scolaire	P6
II-4 Actions menées sur le temps périscolaire	P8
II-5 Actions menées sur le temps extra-scolaire	P9
<u>III - Le Projet Educatif de Territoire</u>	
III-1 Périmètre et public du PEDT	P10
III-2 Projet éducatif et axes de développement	P11
III-3 Cohérence avec les projets d'écoles	P11
<u>VI - Descriptif de la mise en œuvre</u>	P12
<u>V - Pilotage et évaluation</u>	P13

I – Cadre légal et finalité

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013 introduit la notion de Projet Educatif de Territoire dans son annexe :

«La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif de territoire et doit conduire à mieux articuler le temps scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires...»

Cette notion est également apparue au sein du code de l'éducation en son article L.551-1 :

«Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (...) sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat»

Les finalités du PEDT sont :

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité - avant, pendant et après l'école (couvrir l'ensemble des temps de l'enfant en évitant le morcellement de ces temps)
- Rechercher la complémentarité des temps et des espaces éducatifs
- Créer la synergie entre les différents acteurs éducatifs du territoire

Les objectifs du PEDT sont :

- être un outil de collaboration locale entre tous les acteurs éducatifs,
- Formaliser le partenariat entre les acteurs éducatifs,
- Mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative (organiser les activités périscolaires de la commune en prolongeant le service public de l'éducation, assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant)

II - Diagnostic

II.1. Présentation de la commune

La commune de Reignier-Esery fait partie des 8 communes la communauté de communes Arve & Salève et est considérée comme la ville centre de celle-ci. Reignier-Esery est une commune rurale, faisant partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Elle appartient à l'unité urbaine de Genève (SUI)-Annemasse (partie française), une agglomération internationale dont la partie française regroupe 35 communes et 184 962 habitants en 2017, dont elle est une commune de la banlieue.

La commune est particulièrement étendue (25km²), et organisée à travers plusieurs lieux dits avec des habitats individuels articulés autour d'un centre bourg où l'habitat collectif se développe de manière importante.

Le nombre d'habitants de la commune a doublé depuis 1990 pour atteindre 8 033 habitants au recensement de janvier 2021.

L'ensemble de la présentation de la commune sera complété par les travaux en cours autour du diagnostic de l'analyse des besoins sociaux qui sera livrée fin 2022.

II.2. Atouts et contraintes du territoire

Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT :

- La même qualité de services et d'activités pour tous, dans tous les secteurs du territoire, alors que la sociologie de la population de Reignier-Ésery est hétérogène et diversifiée.
- Une politique forte avec, une médiathèque dynamique, une MJC organisant une programmation de spectacles vivants en direction du jeune public, un cinéma associatif.
- Une politique volontaire d'aide aux associations.
- Une charte environnementale et une volonté politique de développement durable en direction notamment des enfants.
- Un tissu associatif riche et impliqué dans la vie de la commune.
- Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours d'initiation culturelle et sportive et de leur donner les mêmes chances.
- Une collaboration entre l'Education nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, l'attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels.
- Une longue expérience de partenariat entre associations et mairie.
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte :

L'école d'ESERY-ARCULINGES est éloignée des équipements culturels et sportifs et nécessite la mise en place de déplacement des personnels.

Reignier-Esery est une commune très résidentielle comportant un taux d'activité de la population important et des disponibilités de parents parfois réduites, limitant leur participation.

II.3. Actions menées sur le temps scolaire

La commune accompagne les écoles à travers sa mission de mise à disposition de locaux, de moyens matériels et de personnel, mais également en attribuant des aides au départ en classes de découverte ou en sorties culturelles sur des projets d'activités pédagogiques innovantes.

La médiathèque accueille les classes des écoles de la commune dans le cadre de parcours définis en lien avec les écoles. Chaque élève bénéficie ainsi de plusieurs heures d'activité par an au sein de la médiathèque.

Participation financière de la commune au fonctionnement des écoles pour l'année 2021/2022 s'élève ainsi à 412 756 euros

Année 2021/2022	
Subventions aux projets des écoles	28 482
Crédits élèves	45 601 €
Personnels techniques et ATSEM	338 673 €
TOTAL	412 756 €

II.4. Actions menées sur le temps périscolaire

La réforme des rythmes scolaires, issue de la loi d'orientation et de programmation de 2013 pour la refondation de l'école est, à ce titre, significative puisqu'elle a impliqué, pour les communes, le développement de leurs modes d'accueils périscolaires, avec une incitation forte à y développer des projets de qualité, ce qui était déjà l'intention portée par la commune de Reignier-Esery dans la mise en œuvre de la politique éducative.

Offrir à chaque enfant de notre commune les moyens de son développement, permettre la réussite de tous, garantir la mixité sociale sur un territoire dynamique et attractif et travailler en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

C'est ainsi que les temps d'accueils périscolaires qui avait été développé dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs avaient été maintenue, et le reste dans le cadre du PEDT.

Cela s'est également renforcé dès 2018 en maternelle par le projet « une Atsem par classe » qui s'est traduit en 2022 par la signature de la chart ATSEM entre la commune et l'Education Nationale.

En plus de ces deux engagements, la collectivité a souhaité maintenir un accueil de loisirs les mercredis en le renforçant par la signature du plan mercredi, autour de plusieurs objectifs :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant, avec notamment la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant sur la semaine et un partenariat renforcé, à construire, avec les équipes enseignantes sur la continuité des projets d'animations et des projets d'écoles.
- L'accueil de tous les publics notamment l'accessibilité aux enfants en situation de handicap, à travers l'aménagement des locaux, la mise en place d'actions d'animation et de sensibilisation des publics « valides ».
- La mise en valeur de la richesse du territoire : à travers notamment le développement d'action d'éducation à l'environnement.
- Le développement d'activités éducatives de qualité

II.5. Actions menées sur le temps extra-scolaire

Multi -accueil : Le multi- accueil prend en charge 47 enfants de 0 à 3 ans.

Le CLSH accueille les enfants de 3 à 10 ans pendant les vacances scolaires.

Sa fréquentation se situe entre 90 et 110 enfants, selon les périodes (7850 journées enfants réalisées en 2017/2018).

Une tarification selon le quotient familial est mise en place.

Le CLSH accueille les enfants de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires sur un espace dédié. Sa capacité d'accueil est de 24 jeunes maximum et sa fréquentation se situe entre 8 et 24 jeunes selon les périodes.

Le milieu associatif :

Parmi les associations de Reignier-Ésery, **six peuvent être considérées comme des partenaires structurants dans le cadre du PEDT**

ASSOCIATION	L'association/général/budget Description/informations générales/projets, actions	Coût usager	Nombre et répartition des adhérents	Moyens dédiés RE
HARMONIE	<p>Locaux mis à disposition par RE (2h d'occupation quotidienne/10h hebdo)</p> <p>Participation aux cérémonies : 8 mai, 13 et 14 juillet, 11 nov. et concerts fête des mères et des pères, concerts de printemps et de Noël, Téléthon, concerts dans autres communes.</p> <p>L'Harmonie aurait dû fêter ses 140 ans en 2020 (1880). Pour ce faire, mise en place d'un projet de création (multi disciplinaires) retraçant ces 140 ans en musique.</p> <p>Budget dédié : 15 000 € / subvention exceptionnelle supplémentaire de RE de 3 000 € (attribués et non restitués dans l'attente de pouvoir donner le programme). Il devait être joué 3x dans la 2CAS.</p> <p>Très peu de répétitions en 2020 et seuls 2 spectacles (générant des recettes) ont été organisés en fin d'année.</p>	Tarif adhésion : 30€ adultes/15€ étudiants/0€ membres <u>Mélodia</u>	<p>32 adhérents (17 hommes/15 femmes)</p> <p>5 de 12 à 25 ans</p> <p>13 issus de RE chiffres public NC</p>	<p>Convention annuelle</p> <p>Subvention 9 600€ dont : 7 000€ alloués au chef d'O. 2 600€ en fonctionnement</p> <p>12 793,43€ de valorisation mise à disposition locaux + fluides et entretien</p> <p>Prise en charge d'un repas par an : 1 000 €?</p> <p>Sub financière RE = 48,5% du budget global dépenses BUDGET PREV 2021</p> <p>Recettes 19 769</p> <p>Dépenses 19 769€</p>

ASSOCIATION	L'association/général/budget Description/informations générales/projets, actions	Coût usager	Nombre et répartition des adhérents	Moyens dédiés RE
MELODIA	<p>Création en 2002 reprise des activités gérées jusqu'alors par la MJC</p> <p>développe au maximum ce qui est lié aux musiques d'ensemble. "Berceau" de l'harmonie</p> <p>partenariat avec la crèche : 4 interventions avant chaque début de vacances</p> <p>2013 : échanges autour de la mutualisation avec l'école de Pers Jussy</p> <p>2022 20 ans MELODIA</p> <p>Participation aux manifestations de RE</p> <p>Orchestre junior</p> <p>Ensembles musicaux (28h/an)</p> <p>Cours individuels (cursus diplômant et non diplômant)</p> <p>1er/2ème cycle et hors cursus</p> <p>Cours collectifs (sans cours d'instrument)</p> <p>Jardin éveil musical</p>	Tarif adhésion : 20 € pour les habitants de RE et membres du CA de <u>Mélodia</u> Hors RE : 1 ^{er} inscrit d'une famille 80 € / 2 ^{ème} et suivants : 40 €	<p>2002 70 adhérents pour 10 professeurs salariés</p> <p>2010 : 170 adhérents à coûts constants et 17 professeurs</p> <p>2010 : 18 salariés qui reposaient sur 7 bénévoles</p> <p>53 types d'activités pour enfants et adultes</p> <p>150 créneaux horaires hebdomadaires</p> <p>Des stages</p> <p>Répartition activités enfants/jeunes/adultes ?</p>	<p>Convention annuelle</p> <p>Subvention : 15 000 € + 15 600 € (sub. exceptionnelle : pourquoi « exceptionnelle » ? versée depuis de nombreuses années)</p> <p>Sub. RE en + : 100 € par mineur inscrit à l'orchestre junior : soit en 2019 5 932 €</p> <p>Mise à disposition de locaux + prise en charge directe fluides, téléphone... 12 246,64 €.</p> <p>Mise à disposition d'un agent communal (1/2 temps) : 10 927,09 €</p> <p>Pourquoi baisse de presque 6 000 € entre 2019 et 2021 sur le poste alloué ?</p> <p>Sub financière RE = 23,1 % du budget global dépenses (hors valorisation personnel)</p>

ASSOCIATION	L'association/général/budget Description/informations générales/projets, actions	Coût usager	Nombre et répartition des adhérents	Moyens dédiés RE
CINEBUS (dans MJC)	LE 35 classé arts et essai 150 places Tous les mercredis et vendredis à 20h30 et un mercredi sur deux à 17h00 pour du cinéma jeune public. 170 séances annuelles, Evènements autour du cinéma (Soirée courts métrages, soirée à thème, ciné-plein air, collégiens et école au cinéma...).	Les tarifs 5,5 € pour les non adhérents 4,5 € pour les adhérents 3,5 € pour les enfants	13 bénévoles (entrées, diffusion, programmation. fréquentation et nombre de projections NC	Dans convention annuelle MJC Subvention RE cinébus 800 € fléché sur budget fonctionnement alloué à la MJC de 43 200 € (projection extérieure de fin d'été).

ASSOCIATION	L'association/général/budget Description/informations générales/projets, actions	Coût usager	Nombre et répartition des adhérents	Moyens dédiés RE
MJC	<p>Création en 1961 Objectifs convention RÉ/ Le Projet associatif de la MJC La M.J.C. est une Association loi 1901 ouverte à tous dont le projet associatif, en cohérence avec les objectifs de la municipalité, a pour but d'organiser, encourager et coordonner des activités éducatives, sportives, sociales et culturelles, offrant ainsi à chacun la possibilité de développement de sa personnalité et de son épanouissement. La M.J.C est un lieu d'accueil et aussi de socialisation qui s'attache à combattre la perte des points de repère, les effets d'exclusion de certains jeunes en marge. La M.J.C doit participer à responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs de leurs loisirs et en les faisant participer activement à l'organisation de ceux-ci. Elle développe des valeurs citoyennes en les impliquant dans la vie locale. Lieu d'Accueil Parents-Enfants : propose aux parents un espace convivial de rencontre et de parole, et aux enfants de moins de 4 ans un lieu de jeux et de socialisation. 2 temps d'accueil hebdomadaires. Des actions de soutien à la parentalité financées par le Reapp 74 (CAF) : Café des parents (9 séances par an), Conférences Ateliers divers 1 professionnel à ½ temps 1 commission culture qui propose, organise et accompagne : 8 bénévoles Créer du lien et l'ouverture à l'autre par la convivialité et la culture. 2 Soirées théâtres dans l'année /1 festival théâtre en Février, Des sorties culturelles et 1 séjour culturel, Ciné-débat, conférences / Spectacles jeunes public / Soirées à thèmes. Fête du jeu et de l'enfance : un temps convivial autour du jeu dédié aux familles. 26 bénévoles, Animations diverses autour du jeu. Partenariat avec Ludothèque Les artistes dans la ville L'art au plus près des habitants. Galerie en plein air, place de l'église. 50 artistes, Piloté par 12 bénévoles. Le Grand Troc</p>	<p>Tarif adhésions : Pas de différenciation entre RE et autres villes. Moins de 18 ans 10 € + de 18 ans 18 € Familles 36 € (valable pour les familles dont les enfants ont - de 20 ans, 25 si étudiants)</p>	<p>Emplois /bénévolat : 70 bénévoles, 32 salariés dont 7 pour l'équipe admin. / 26 liés aux activités</p> <p><u>Nombre d'adhérents 2019/20</u> Nbre total 1295 Nbre total commune de Reignier-Ésery 883 soit 68 % Nbre total jeunes -18 ans 470 soit 36,3 % Nbre total jeunes -18 ans Reignier-Ésery 176 soit 13,6 %</p>	<p>Convention annuelle La commune de Reignier-Ésery met gratuitement à disposition de la MJC : des salles dans les locaux lui appartenant situés rue des Ecoles à Reignier-Ésery, des créneaux horaires dans les 2 gymnases situés sur la commune (gymnase intercommunal et gymnase du lycée Jeanne Antide), Pour un montant de 82 000 € auxquels s'ajoute la prise en charge par la commune des frais divers (eau, électricité, assainissement, maintenance/réparations, etc.) pour l'équivalent de 33 558.93 € soit un total de 115 558.93 € pour les frais matériels. RE prend à sa charge les frais découlant des investissements nécessaires au bâtiment. RE met à la disposition de la M.J.C. : un employé communal à 50% pour le secrétariat, un employé communal (1/3 pour les locations salles de la commune, 2/3 sur l'entretien du bâtiment) chargé de l'entretien technique du bâtiment, Soit l'équivalent de 69 712.85 €. Le financement du poste de directeur pour 47 091.00 €. Une subvention de fonctionnement de 43 200 € qui se décompose ainsi : Fonctionnement général : 24 200 € Actions « Famille et lien social » : 15 500 € Animations : 4 200 € qui se décomposent ainsi : commission culture 2 700 € cinébus 800 € Total sub financière RE 90 291 € Total global aide RE 275 562,78 € Sub financière RE = 22,5 % du budget global dépenses 2019/2020 (hors valorisation personnel et locaux)</p>

ASSOCIATION	L'association/général/budget Description/informations générales/projets, actions	Coût usager	Nombre et répartition des adhérents	Moyens dédiés RE
LES AMIS DE LA CONCIERGERIE	<p>Création de l'association en mars 2019 Objet : "créer, gérer, animer un lieu convivial pour favoriser la rencontre et développer l'envie de vivre et de faire ensemble. Proposer des animations, soit développées par l'association en elle-même, soit en relais d'autres associations locales. Transmettre des valeurs d'écocitoyen, d'écologie, de circuits courts. Ces valeurs seront véhiculées au plus grand nombre à travers des activités gratuites et/ou payantes et des projets individuels et/ou collectifs. Fédérer les habitants autour du projet futur de la conciergerie. l'association devra travailler à l'élaboration d'une gouvernance et des statuts propices à une bonne mise en place et gestion du futur lieu de vie que sera la conciergerie." 1ère guinguette ouverte le 11/05/2019 puis tous les 15 jours sur 5 dates (17h à 22h) 2 événements réalisés en 2020 (COVID) 2021 Ouvrir les jeudis, vendredis et samedis de la saison estivale avec débit de boissons (licence 3 acquise par l'association) sans animation musicale jusqu'à 22 heures au maximum, Organiser des événements ponctuels conformément à l'objet de l'association, après démarches réglementaires faites en mairie pour obtenir l'autorisation de cette dernière.</p>		139 adhérents dont : une quinzaine de bénévoles actifs, 47 % d'hommes 70 % issus de RE	<p>Mise à dispositions d'espaces extérieurs et d'une salle "vide" valorisée à 3 600 € "La commune prend à sa charge l'intégralité des travaux qui incombent à tout propriétaire d'immeuble. De même, sera entièrement à sa charge, l'aménagement, l'équipement de cet immeuble. Elle s'acquittera des charges afférentes à l'eau et l'électricité. supportera également l'entretien des extérieurs. L'association se charge de l'entretien des biens mis à disposition, notamment les espaces extérieurs". " la commune pourrait étudier l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement basée sur un prévisionnel fourni par l'association." Location de la licence IV de RE du 1/07 au 30/09/2021. Redevance de 100 € à acquitter par l'association les 1/08, 1/09 et 1/10/2021. 2020 : résultat financier annoncé de -8 000 € 2021 : demande de sub. de 5 000 € (non allouée)</p>

III – Le Projet Educatif de Territoire

III.1. Périmètre et public du PEDT

Le PEDT concerne les enfants de 0 à 13 ans résidant sur la commune et les 4 écoles publiques réparties sur l'ensemble du territoire, sur le temps périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire). Le périmètre est élargi au temps extrascolaire et donc aux accueils de loisirs maternels et élémentaires, ainsi qu'aux services culturels, plus particulièrement à la médiathèque, aux associations sportives et culturelles, au multi-accueil et au collège.

Nombre d'établissements concernés :

- 4 écoles publiques dont 3 groupes scolaires et une école maternelle.
- 1 collège
- 1 structure multi-accueil
- 1 lycée professionnel

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

47 en crèche

260 en écoles maternelles et 425 en écoles élémentaires soit 685 enfants (chiffres année scolaire 2018/2019).

900 élèves au collège.

300 élèves au Lycée

III.2. Projet éducatif et axes de développement :

1 - Favoriser/contribuer à l'épanouissement des enfants

- Respecter les besoins et les rythmes des enfants dans nos différents accueils et notre offre d'activités
- Proposer des parcours d'activités diversifiés, avec objectifs pédagogiques identifiés
- Maintenir le niveau de qualification des personnels pour un accueil de qualité (formation, spécialisation...)

2 - Favoriser le vivre ensemble dans les différents temps de l'enfant

- lien intergénérationnel et solidarité
- apprentissage de la vie en collectivité (école, crèche, RAM, accueils de loisirs, etc)
- restauration et temps éducatif
- sensibilisation et implication des jeunes aux actions citoyennes
- laïcité

3 - Rendre la culture accessible à tous (démocratie culturelle)

- développement des publics
- programmation spécifique jeunesse (attaché culturel)
- développer et renforcer le lien avec les structures existantes (médiathèque, école de musique, MJC, cirque...)
- accompagner, développer et rendre visible le tissu associatif local

4 - Sensibiliser les enfants à l'environnement et au Développement Durable

- renforcer/accruter la place des jeunes dans les projets et les actions
- développer les jardins pédagogiques

III-3 La Cohérence nécessaire avec les projets d'écoles.

L'action municipale en direction des enfants doit prendre en compte les projets des écoles de Reignier-Esery, pour mettre en place des activités péri-éducatives à même d'apporter une complémentarité aux besoins éducatifs repérés par les enseignants.

Ces activités péri-éducatives doivent permettre à l'enfant soit d'élargir son champ de connaissances ou de compétences. Soit de découvrir d'autres modes d'apprentissages, soit de transférer les apprentissages fondamentaux dans des activités ayant du sens pour les enfants (ex : les activités cuisine et de jardinage sont les plus parlantes : utilisation des mesures concrètement, renforcement de la lecture par la recette, motricité fine, compréhension du cycle des saisons, coopération etc)

Les activités privilégieront une répartition des enfants par cycles afin de répondre au mieux aux rythmes de ceux-ci. Elles doivent, également, répondre à des objectifs éducatifs identifiés et détailler les modalités d'évaluation qui sont les leurs.

L'année scolaire 2021/2022 a permis de travailler avec chaque école sur un thème structurant décliné en différents projets et leviers d'actions : la lutte contre les discriminations. Cela s'est traduit à travers :

- La passation de responsabilité entre les écoles et le périscolaire, le matin, le midi et le soir,
- La coordination entre les accueils périscolaires et les APC organisés par les enseignants
- Les besoins éducatifs prioritaires exprimés par les projets d'écoles qui pourraient être mis en commun avec les projets des accueils périscolaires : prioritaires :

L'ouverture culturelle

L'accès aux pratiques sportives

Le vivre ensemble et la socialisation

Les activités favorisant la manipulation (maternelle)

L'usage du numérique

Les activités favorisant la mise en contact avec la lecture et l'écriture.

Dans le cadre du PEDT, pour tous ces axes, une première approche consistera à communiquer entre les équipes sur les pratiques. Les animateurs périscolaires présenteront en début d'année, à l'équipe enseignante le contenu des projets pédagogiques et les ateliers périscolaires mis en place avec les objectifs qu'ils visent. Le but est de permettre des rapprochements entre enseignants et animateurs pour garantir une cohérence des modes d'intervention. L'outil des enseignants en direction des animateurs pourrait être le projet d'école.

Un deuxième axe de réflexion consistera à construire des outils communs au service des projets pédagogiques de chacun. Ce pourrait être soit du matériel (malles pédagogiques, matériel informatique) soit des moyens humains (animateurs techniciens mis à disposition des projets des enseignants)

Un autre point abordé a été celui des élèves en difficultés. Si l'accompagnement scolaire est du ressort de l'éducation nationale, l'accompagnement des élèves en difficultés pourrait se travailler ensemble pour ceux qui fréquentent le périscolaire. Ce travail partenarial s'est renforcé par la présence du référent périscolaire aux équipes éducatives, lorsque l'enfant est inscrit sur un temps périscolaire. Cela pourra consister par exemple par la suggestion par les enseignants, pour certains enfants repérés, de participer à tel ou tel atelier périscolaire en fonction de leurs difficultés.

IV – Descriptif de la mise en œuvre

Le projet éducatif de territoire se met en place dans les différents accueils organisés par la commune.

Il s'exprime à travers le déploiement des activités périscolaires d'initiation et de sensibilisation qui se pratiquent dans le cadre des accueils de loisirs communaux tous déclarés en ALSH. Ils ont pour objectif de favoriser le développement des enfants en leur permettant de pratiquer des activités culturelles, artistiques, sportives ou d'expression en complémentarité avec l'école.

Ces ateliers sont laissés au libre choix de l'enfant. Ces temps d'accueil sont complétés par la mise en place d'un accueil de loisirs du mercredi :

- Permettant aux enfants de continuer à avoir une diversité de prise en charge et de projets éducatifs en permettant l'accueil en demi-journée
- Visant à développer l'éducation à l'environnement et l'appropriation du territoire par la mise en œuvre de projets d'animation innovants.
- Dont un des objectifs est la cohérence des différents temps éducatifs de la semaine et la prise en compte des rythmes de vie des enfants et des jeunes.
- Qui met en place des actions de sensibilisations sur la problématique du handicap et promeut une politique inclusive dans ses activités.

Le PEDT se décline également par la mise en œuvre d'actions d'animation en direction des adolescents :

- Dont l'objectif est l'éducation à la citoyenneté par la prise d'initiative et l'accompagnement de projet, notamment par le biais des actions du CMJ.
- Visant à développer le partenariat avec le collège pour construire de la cohérence éducative et favoriser la participation des jeunes à la vie de l'établissement et du territoire.
- Qui poursuit le développement d'accueil de loisirs et des séjours pendant les vacances avec pour objectif l'accompagnement à l'autonomie et à la participation des jeunes.

Le PEDT inclut également une réflexion sur l'école maternelle qui vise à pouvoir proposer un temps de repos aux enfants de petite section dès la fin du repas, sur le temps de restauration scolaire, sans attendre la reprise du temps scolaire, afin de s'approcher au mieux des rythmes des enfants.

V – Pilotage et évaluation

Le pilotage et l'évaluation du PEDT sera effectués par un comité de pilotage qui se réunira au minimum deux fois par an pour examiner les améliorations à apporter au dispositif.

Ce comité de pilotage sera composé de :

- M. le Maire et ses représentants
- Les représentants des services de l'état (DDCS, Caf, Education nationale)
- Le service municipal enfance-jeunesse
- Les équipes enseignantes des écoles de la commune
- Les présidents des associations partenaires du dispositif.

Les étapes de la concertation :

- Deux rencontres par année scolaire sont organisées par site scolaire, entre les équipes enseignantes et celles des accueils périscolaires.

La première, avant les vacances de Toussaint, a pour objectif de présenter les ateliers périscolaires classés par objectifs éducatifs et d'échanger sur les passerelles possibles entre l'école et le service périscolaire.

La deuxième, en fin d'année scolaire, a pour objectif de présenter l'évaluation des ateliers et d'échanger sur les perspectives de l'année suivante.

- En parallèle, et dans la même démarche que le travail entre professionnels, deux comités de pilotage sont organisés par an pour présenter aux parents d'élèves élus les projets de l'année et en faire le bilan.

Les indicateurs d'évaluation restent à construire au dernier semestre 2022